



BREVET PROFESSIONNEL MONITEUR VTT

Diplôme du Ministère des Sports
Ouvert à tous

Enseignez votre passion : vous en rêvez ?

Le BPJEPS «activités du cyclisme – mention VTT» permet d'encadrer le VTT contre rémunération (arrêté du 29/12/2011) et vous donne les prérogatives suivantes :

- mettre en œuvre des actions d'enseignement du vélo et de perfectionnement technique en VTT, [y compris en VTT descente](#) ;
- assurer l'entretien du matériel ;
- concevoir et valoriser les espaces, sites et itinéraires de pratique ;
- sensibiliser à l'environnement et au développement durable ;
- organiser et encadrer des randonnées sur une ou plusieurs journées.

Programme de la formation :

Technique :

- analyse des techniques de pilotage VTT (trial, descente et cross-country)
- perfectionnement technique personnel (trial et DH)
- mécanique VTT : réparation et gestion d'un parc de vélos (freinage hydraulique, roues...)
- cartographie et orientation

Pédagogie :

- pédagogie appliquée à l'enseignement cycliste
- didactique du VTT
- perfectionnement technique (trial et descente)
- connaissance des différents publics
- enseignement de l'activité VTT en anglais

Milieu professionnel :

- réglementation de l'enseignement sportif
- réglementation des sites de pratique
- marché de l'encadrement cycliste (offre/demande)
- organisation de randonnées et de raids VTT
- projet professionnel et montage de produits
- fiscalité et commercialisation de l'offre sportive



Sélections : du 1^{er} au 3 avril 2014

Formation : du 4 mai 2015 au 20 novembre 2015

Alternance : été 2015 en école de VTT



Institut de Formation du Vélo

Domaine de la Brunerie – 180 Boulevard de Charavines - 38500 VOIRON
SIRET : 534 277 488 000 19 – APE : 9499Z - Organisme déclaré sous le N° 82 38 05102 38
www.formation-velo.com – 06 81 10 41 73 - info@formation-velo.com

BPJEPS ACTIVITES DU CYCLISME MENTION VTT

Durée de la formation :

**16 semaines en centre de formation à VOIRON + 6 jours d'examen soit 602 H
+ 16 semaines en entreprise (560 H d'alternance)**

Frais pédagogiques : 5719 €⁽¹⁾ net de taxe + 20 € de frais administratifs

Epreuves de sélection : mercredi 1^{er} avril 2015

- Parcours d'orientation chronométré + zones de maniabilité VTT
- Entretien professionnel et épreuve écrite

Positionnement : jeudi 2 et vendredi 3 avril 2015

- Présentation de la formation et élaboration du plan individuel de formation

Période de formation : du 4 mai 2015 au 20 novembre 2015

Test d'exigence préalable à la mise en situation pédagogique : 5 juin 2015

(pour encadrer seul des séances d'animation pendant la période d'alternance dans votre structure d'accueil⁽²⁾)

Alternance : 560 heures à réaliser du 6 juin 2015 au 30 novembre 2015

à réaliser dans une structure avec un tuteur diplômé moniteur VTT (CQC, BE VTT, BEESAC)

Périodes de formation : du 4 mai au 26 juin 2015

du 7 septembre au 2 octobre 2015

du 12 au 16 octobre 2015

du 2 au 20 novembre 2015 pour les UC transversales

Certification : du 5 au 7 octobre 2015

+ le 17 ou 18 décembre 2015

Rattrapage : 4 et 5 avril 2016

Matériel à prévoir :

- VTT polyvalent (semi-rigide) avec pédales plates
- VTT tout suspendu enduro ou DH si possible
- équipement personnel (protections...)
- sac d'encadrement (trousse mécanique, pharmacie...)
- matériel pédagogique (chronomètre, plots...)
- ordinateur portable si possible



Formation organisée avec Tremplin Sport Formation



(1) Prise en charge selon votre statut ; aide disponible pour le montage du dossier.
Hébergement à votre charge. Possibilité d'hébergement collectif sur place.

(2) Nous vous aidons à trouver votre structure d'accueil partout en France grâce à notre réseau professionnel.